

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE,
MATON

EXCUSÉS : Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY,
KORDIAN

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. KORDIAN à Mme CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 25/26 AVEC ZTK

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

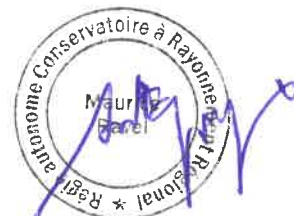
Un partenariat avec l'association ZTK est engagé pour l'année scolaire 2025-2026, afin d'assurer :

- des ateliers de txalaparta, à destination des adultes en pratique amateur, ainsi que des élèves percussionnistes ou inscrits en 3^e cycle musiques traditionnelles,
- des ateliers de sensibilisation musicale au bénéfice d'un groupe d'adolescents orientés par l'Hôpital de Jour de Bayonne.

Les partenaires conviennent que pour l'année scolaire 2025-2026, M. Paxkal INDO prendra en charge différents ateliers.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



En ce qui concerne la txalaparta, Paxkal Indo (ZTK) s'engage :

- A réaliser 12 ateliers de 2 heures de txalaparta durant l'année 2025-2026.
- A proposer une séance de travail publique lors la nuit des conservatoires en janvier 2026, comptabilisée 2 heures.
- A proposer une représentation publique lors de la journée plein air au conservatoire en juin 2026, comptabilisée 2 heures.

Cela représente au total 28 heures facturées 60 euros TTC de l'heure.

En ce qui concerne les ateliers de sensibilisation musicale, Paxkal Indo (ZTK) s'engage:

- A réaliser un atelier musical à compter du 8 septembre 2025 et jusqu'au 1^{er} juillet 2026, les mardis matin de 10h à 11h salle 313 du Conservatoire de Bayonne
- A mener ces ateliers selon le projet pédagogique partagé entre l'artiste intervenant, le conservatoire et l'hôpital de jour
- A préparer et à accompagner (si possible) lors de sorties aux spectacles organisés par le Conservatoire et l'Orchestre du Pays Basque le groupe d'adolescents inscrits aux ateliers (sorties non facturées)

Cela représente au total 37 heures facturées 60 euros TTC de l'heure.

Le conservatoire prendra en charge :

- La rémunération des ateliers « txalaparta », soit 28 heures au total pour un montant total de 1 680 € TTC.
- La rémunération des 37 ateliers « sensibilisation musicale » de 1h, soit 37 heures au total pour un montant total de 2 220 € TTC.
- Le remboursement des frais de déplacements de l'intervenant depuis LABETS-BISCAY (104 km aller-et-retour) pour les 37 ateliers « sensibilisation musicale » menés avec l'hôpital de jour sur la base de l'indemnité kilométrique (0,45 € TTC).

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec l'association ZTK.

DONT ACTE